

RÈGLEMENT 494-2014

ÉTABLISSANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015, FIXANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE, LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, DES ÉGOUTS, D'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AINSI QUE D'AUTRES TARIFS

ATTENDU qu'en vertu de l'article 114.1 (2^e alinéa) de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général doit préparer et le conseil adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'en vertu des articles 263 et 266 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville de Pont-Rouge a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en quatre (4) versements;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014;

Sur la proposition de M. Michel Brière
Appuyée par Mme Chantal Carette
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte son règlement numéro **494-2014** relatif au budget de l'année 2015 et imposant les différentes taxes applicables. Ledit règlement ordonne et statue comme suit :

ARTICLE 1. TITRE

Le présent règlement portera le titre de « **RÈGLEMENT NUMÉRO 494-2014 RELATIF AU BUDGET 2015 ET IMPOSANT LES DIFFÉRENTES TAXES DE L'ANNÉE 2015** ».

ARTICLE 2. REVENUS

Pour payer les dépenses (charges) mentionnées à l'article 3, le conseil prévoit les revenus suivants (incluant, aux fins de présentation financière des amortissements de 2 174 929 \$):

REVENUS	2015
Fonctionnement	12 050 070 \$
Affectations	664 659 \$
Total :	12 714 729 \$

ARTICLE 3. DÉPENSES (CHARGES)

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

DÉPENSES (CHARGES)	2015
Administration générale	1 535 267 \$
Sécurité publique	1 718 816 \$
Transport	1 600 682 \$
Hygiène du milieu	1 851 913 \$
Santé et bien-être	18 190 \$
Aménagement, urbanisme et développement	569 112 \$
Loisirs & culture	2 799 826 \$
Frais de financement	445 994 \$
Amortissement	2 174 929 \$
TOTAL DÉPENSES (CHARGES) :	12 714 729 \$

ARTICLE 4. TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale au taux de **0.7430 \$/100,00 \$** d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité aux fins d'administration municipale.

ARTICLE 5. TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE - SÛRETÉ DU QUÉBEC

Une taxe foncière spéciale au taux de **0,1420 \$/100,00 \$** d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec.

ARTICLE 6. TARIF D'AQUEDUC

Le tarif de compensation pour l'aqueduc qui sera prélevé pour chaque immeuble imposable raccordé au réseau d'aqueduc est établi comme suit en fonction d'un calcul sur la base d'unités (**1 unité = 187,00 \$**) :

EAU	UNITES
Pour tout logement résidentiel annuel ou saisonnier	1
Maison de chambres/pension chambres/couette et café/hôtel/motel	1/par 5 chambres
Compagnie de transport	2/garage, 1/édifice/bureau
Compagnie de vente de machinerie	3
Industrie manufacturière	1 par tranche de 5 employés
Garage/garage-station-service/garage-peinture, soudure, débosselage-vente d'autos	1 par porte de garage
Gaz-bar	1
Restaurant saisonnier	1,5
Restaurant (sans compteur) et restauration rapide	3,5
Salon funéraire	2
Quincaillerie	3
Institutionnel	1 par tranche de 5 employés
Institution financière	1 par tranche de 5 employés
Entreprise de services publics	2
Bureau de poste	2
Services professionnels	1 par tranche de 5 employés
Élevage de petits animaux	1
Culture maraîchère	1
Épicerie-commerce d'alimentation	Au compteur
Pharmacie	1 par tranche de 5 employés
Salon de coiffure/salon d'esthétique	1 par tranche de 5 employés
Autres commerces et services, vente au détail	1 par tranche de 5 employés
Usage commercial, de services et de services professionnels bâtiment résidentiel non spécifiquement mentionné dans règlement, sauf les garderies	0,5

Tarification au compteur = 0,77 \$/m³

La tarification au compteur ne pourra en aucun temps être inférieure à une (1) unité, soit la somme de 187,00 \$.

La tarification pour tout autre commerce non listé qui s'ajouterait en cours d'année sera facturée selon le tableau 5.1 du Guide de conception des réseaux d'eau tel que présenté par le *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*.

La tarification ci-dessus s'applique que le local soit occupé ou non. Elle s'appliquera sans distinction à tous les usagers du réseau.

ARTICLE 7. TARIF D'AQUEDUC – SECTEURS CONCERNÉS PAR LES RÈGLEMENTS 317-95, 13-96, 91-98, 92-98 – ACHAT ET RECONSTRUCTION DU RÉSEAU

Le tarif de compensation pour l'aqueduc qui sera prélevé pour chaque immeuble imposable desservi (raccordé ou non) dans les secteurs des lacs Lesage et Jaro ainsi que du Grand-Remous par le réseau d'aqueduc municipal concerné par les règlements 317-95, 13-96, 91-98 et 92-98 pour son achat et sa reconstruction, est fixé à **130 \$** par immeuble.

La tarification ci-dessus s'applique que le local soit occupé ou non. Elle s'appliquera sans distinction à tous les usagers du réseau.

ARTICLE 8 TARIF D'AQUEDUC – SECTEUR CONCERNÉ PAR LE RÈGLEMENT 468-2013 – CONSTRUCTION DU RÉSEAU

Le tarif de compensation pour l'aqueduc qui sera prélevé pour chaque immeuble construisible desservi du rang *Enfant-Jésus*, visé par le règlement 468-2013, est établi au taux de **773 \$**.

ARTICLE 9. TARIF D'ÉGOUTS

Le tarif de compensation pour les égouts municipaux et le traitement des eaux usées qui sera prélevé est établi selon le tableau suivant (**1 unité = 203,00 \$**) :

ÉGOUTS	UNITÉS
Pour tout logement résidentiel annuel ou saisonnier	1
Maison de chambres /pension chambres /couette et café /hôtel /motel	1/par 5 chambres
Compagnie de transport	2/garage, 1/édifice/bureau
Compagnie de vente de machinerie	3
Industrie manufacturière	1 par tranche de 5 employés
Garage /garages–station-service /garage–peinture, soudure, débosselage–vente d'autos	1 par porte de garage
Gaz-bar	1
Restaurant saisonnier	1,5
Restaurant (sans compteur)	3,5
Salon funéraire	2
Quincaillerie	3
Institutionnel	1 par tranche de 5 employés
Institution financière	1 par tranche de 5 employés
Entreprise de services publics	2
Bureau de poste	2
Services professionnels	1 par tranche de 5 employés
Élevage de petits animaux	1
Culture maraîchère	1
Épicerie–commerce d'alimentation	Au compteur
Pharmacie	1 par tranche de 5 employés
Salon de coiffure/salon d'esthétique	1 par tranche de 5 employés
Autres commerces et services, vente au détail	1 par tranche de 5 employés
Usage commercial, de services et de services professionnels dans un bâtiment résidentiel non spécifiquement mentionné dans le présent règlement, sauf les garderies	0,5

Tarification au compteur = 0,87 \$/m³

La tarification au compteur ne pourra en aucun temps être inférieure à une (1) unité.

La tarification pour tout autre commerce non listé qui s'ajouterait en cours d'année sera facturée selon le tableau 5.1 du Guide de conception des réseaux d'eau tel que présenté par le *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*.

La tarification ci-dessus s'applique que le local soit occupé ou non. Elle s'appliquera sans distinction à tous les usagers du réseau.

ARTICLE 10. TARIF FOSSES SEPTIQUES

Le tarif de compensation pour la prise d'inventaire, la validation de la conformité à la loi et la mise aux normes des installations de traitement des eaux usées pour les bâtiments non raccordés au réseau d'égout municipal en vue de la gestion des boues de fosses septiques qui sera prélevé sur chaque immeuble imposable assujettie au Q-2, r.22, qu'il soit conforme ou non, est établi à **64 \$**.

ARTICLE 11. TARIF DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tarif de compensation pour la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles qui sera prélevé pour chaque immeuble imposable, institutionnel, commercial et industriel situé sur le territoire de la municipalité est établi comme suit, en fonction d'un calcul sur la base d'unités (**1 unité = 156,00 \$**) :

MATIÈRES RÉSIDUELLES (ORDURES ET RECYCLAGE)	UNITÉS
Pour tout logement résidentiel annuel ou saisonnier	1
Maison de chambres-pension-couette et café/hôtel/motel	1/ 5 chambres
Compagnie de transport	2,5/garage 2/édifice à bureau
Compagnie de vente de machinerie	3,5
Hôtel, motel	1/ 5 chambres
Hôtel, motel, restaurant	6,5
Industrie manufacturière	1,5 / 5 employés
Garage	1/porte de garage
Gaz-bar	1,5
Gaz-bar-dépanneur	2,5
Restaurant-bar-brasserie	3,5
Restaurant saisonnier	2
Salon funéraire	2
Quincaillerie	20
Institutionnel	1,5 / 5 employés
Institution financière	1,5 / 5 employés
Centre d'apprentissage pour handicapés	1,5 / 5 employés
Bureau de poste	2,5
Centre conditionnement physique	1,5 / 5 employés
Services professionnels	1 / 5 employés
Supermarché Métro	40
Supermarché J-C Bédard - IGA	70
Épicerie-boucherie	5
Épicerie-dépanneur Club vidéo	2,5
Pharmacie	40
Salon de coiffure et d'esthétique	1 / 5 employés
Bijouterie	1
Clinique de santé (denturologiste et dentiste, etc.)	1
S.A.Q.	10
Piste d'accélération	2
Camping public ou privé (sans restaurant)	20
Club de golf	2,5
Pâtisserie	1

Cabane à sucre commerciale	1
Porcherie	2
Ferme d'activités agricoles	2
Autres commerces et services, vente au détail	1 / 5 employés
Usage commercial, de services et de services professionnels dans un bâtiment résidentiel non spécifiquement mentionné dans le présent règlement, sauf les garderies	1
Toute catégorie de commerce non listée	1 / 5 employés

La tarification pour chaque immeuble ne pourra en aucun temps être inférieure à une (1) unité.

Les tarifs ci-dessus s'appliquent que le local soit occupé ou non.

ARTICLE 12. FRAIS DE DÉNEIGEMENT POUR STATIONNEMENT À USAGE SPÉCIFIQUE

La taxe annuelle pour le déneigement et le ramassage de la neige du stationnement municipal adjacent au bureau de poste, facturable à Poste Canada qui en est l'utilisateur principal, est établie à **3 600 \$**.

ARTICLE 13. PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Le conseil décrète que la taxe foncière sera payable en quatre (4) versements égaux représentant chacun vingt-cinq pour cent (25%) du montant de taxes exigibles selon l'échéance suivante, le tout conformément au règlement # 255-2004 :

Les versements égaux seront dus chaque année comme suit:

En un versement lorsque le montant dû est **égal ou inférieur** à trois cents dollars (**300 \$**), aux dates suivantes :

- 1^{er} versement : 30 jours après la mise à la poste du compte**
- 2^e versement : 15 mai**
- 3^e versement : 15 juillet**
- 4^e versement : 15 septembre**

Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300,00 \$ (pour chaque unité d'évaluation).

Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par quatre (4) versements.

ARTICLE 14. FACTURATION COMPLÉMENTAIRE

Les prescriptions de l'article 15 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation, sauf que l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure de soixante (60) jours au précédent, et ainsi de suite pour les troisième et quatrième versements.

EXEMPLE

- 1^{er} versement : 30 jours après la mise à la poste du compte*
- 2^e versement : 90 jours après la mise à la poste du compte*
- 3^e versement : 150 jours après la mise à la poste du compte*
- 4^e versement : 210 jours après la mise à la poste du compte*

ARTICLE 15. **TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS**

Les tarifs du Service des loisirs et de la culture sont présentés à *l'annexe 1*.

ARTICLE 16. **DÉFAUT DE PAIEMENT**

Le conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, ce dernier perd le privilège de ce versement, que les intérêts sont imposés sur l'ensemble des versements échus et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du dernier versement échu pour l'année courante.

ARTICLE 17. **AVIS DE RAPPEL DE COMPTES EN SOUFFRANCE**

Le conseil décrète que des frais d'administration de **20,00 \$** seront exigibles sur tout avis de rappel de compte de taxes en souffrance pour un exercice antérieur. Ces frais d'administration sont cumulables à chaque avis de rappel.

ARTICLE 18. **AUTRES FRAIS D'ADMINISTRATION**

Le conseil décrète que des frais d'administration de **35,00 \$** seront exigibles pour tout chèque ou dépôt bancaire sans provision, traitement manuel de transactions effectuées dans une institution bancaire, dans un guichet automatique ou par internet; des frais d'administration de **12,00 \$** pour toute demande de copie écrite d'évaluations ou d'états de comptes, et d'extraits de matrice graphique; des frais d'administration de **650,00 \$** pour tout dossier transféré aux procédures de recouvrement de taxes (vente ou saisie).

ARTICLE 19. **INTÉRÊTS & PÉNALITÉS**

Le taux d'intérêt sur les taxes impayées ou tout compte en souffrance sera de treize pour cent (**13%**) annuellement. Le taux de pénalité sur les taxes impayées ou tout compte en souffrance sera de cinq pour cent (**5%**) annuellement. Les intérêts et les pénalités deviennent exigibles à l'échéance de chacun des termes de comptes de taxes ou dans le cas de facturation, trente jours suivant l'envoi et sont calculés quotidiennement.

ARTICLE 20. **RÔLE DE PERCEPTION**

Le conseil autorise le trésorier à préparer le rôle de perception nécessaire.

ARTICLE 21. **FAUSSE DÉCLARATION**

Toute fausse déclaration ou omission de déclarer à la municipalité le nombre exact de places disponibles (restaurants, cafés, bars, établissements similaires) ou de chambres disponibles à la location (hôtels, motels, auberges, maisons de chambre, couette et café), le nombre d'employés, la quantité exacte d'eau consommée selon le compteur ou la modification de celui-ci entraînera une amende de base correspondant à cinq cents dollars (500,00 \$), plus 100% du montant des taxes non déclarées, plus tous les frais ou honoraires judiciaires. Cette amende est assimilable aux taxes municipales.

ARTICLE 22. **GÉNÉRALITÉS**

Toutes les définitions, descriptions ou nomenclatures utilisées dans le présent règlement doivent être interprétées au sens large et incluent tous les établissements similaires ou destinés à un usage similaire.

ARTICLE 23. AUTORISATION ET POUVOIR D'ENGAGER DES FONDS

Le conseil municipal autorise le directeur général, qui est également le trésorier, à engager des dépenses jusqu'à concurrence des montants prévus pour chaque département budgétaire.

ARTICLE 24. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À PONT-ROUGE, CE 15^E JOUR DE DÉCEMBRE 2014.

GHISLAIN LANGLAIS
MAIRE

JOCELYNE LALIBERTÉ
GREFFIÈRE, G.M.A.

GRILLE TARIFAIRE 2015 (taxes incluses) Activités	TARIFICATION			% HAUSSE	En vigueur
	2013	2014	2015	2015	
CHL Cuisinette					
location ponctuelle (1h)		12.65 \$	13.00 \$	2.77%	2015-09-01
location par cours public de 90 minutes et moins			1,25\$ / élève min. 8 \$		2015-09-01
CHL Salle de réunion					
location ponctuelle (1h)		23.00 \$	23.50 \$	2.17%	2015-09-01
Location par cours public de 90 minutes et moins		1,20\$ / élève min. 9 \$	1,25\$ / élève min. 10 \$		2015-09-01
Camps minimum 5 jours consécutifs demi-journée		1,20\$ / élève min. 13 \$	1,25\$ / élève min. 14 \$		2015-09-01
Camps minimum 5 jours consécutifs journée		2,40\$ / élève min. 26 \$	2,50\$ / élève min. 28 \$		2015-09-01
CHL ½ gymnase Perce-neige					
Location ponctuelle (1h)			21.40 \$		2015-09-01
Location ponctuelle (1h30)			29.50 \$		2015-09-01
Location ponctuelle (2h)			36.90 \$		2015-09-01
Location par cours public de 90 minutes et moins			1,25\$ / élève min. 15 \$		2015-09-01
Équipements sur place pour la journée			35.00 \$		2015-09-01
CHL Gymnase Perce-neige					
Location ponctuelle (1h)	41.00 \$	42.00 \$	42.75 \$	1.79%	2015-09-01
Location ponctuelle (1h30)	57.00 \$	58.00 \$	59.00 \$	1.72%	2015-09-01

Location ponctuelle (2h)	72.00 \$	73.00 \$	74.00 \$	1.37%	2015-09-01
Location 5 séances et plus (1h)	34.00 \$	35.00 \$	35.75 \$	2.14%	2015-09-01
Location 5 séances et plus (1h30)	51.00 \$	52.00 \$	53.00 \$	1.92%	2015-09-01
Location 5 séances et plus (2h)	66.00 \$	67.00 \$	68.00 \$	1.49%	2015-09-01
Location par cours public de 90 minutes et moins	1,15\$ / élève min. 18,50 \$	1,20\$ / élève min. 19,50 \$	1,25\$ / élève min. 25 \$		2015-09-01
Camps minimum 5 jours consécutifs demi-journée		1,20\$ / élève min. 19,50 \$	1,25\$ / élève min. 25 \$		2015-09-01
Camps minimum 5 jours consécutifs journée		2,40\$ / élève min. 39 \$	2,50\$ / élève min. 50 \$		2015-09-01
Location d'une journée pour tournoi	113.00 \$	115.00 \$	117.00 \$	1.74%	2015-09-01
Équipements sur place pour la journée		70.00 \$	70.00 \$		2015-09-01
CHL ½ gymnase St-Charles (nouveau)					
Location ponctuelle (1h)			26.50 \$		2015-09-01
Location ponctuelle (1h30)			35.00 \$		2015-09-01
Location ponctuelle (2h)			43.00 \$		2015-09-01
Location par cours public de 90 minutes et moins			1,25\$ / élève min. 15 \$		2015-09-01
Équipements sur place pour la journée			35.00 \$		2015-09-01
CHL Gymnase St-Charles - Badminton					
Ponctuelle ou 5 séances et plus étudiants (1h)	2.00 \$	2.25 \$	2.25 \$	0.00%	2015-09-01
Ponctuelle ou 5 séances et plus étudiants (1h30)	3.00 \$	3.25 \$	3.25 \$	0.00%	2015-09-01
Ponctuelle ou 5 séances et plus étudiants (2h)	4.00 \$	4.25 \$	4.25 \$	0.00%	2015-09-01
Ponctuelle adultes (1h)	4.00 \$	4.25 \$	4.25 \$	0.00%	2015-09-01
Ponctuelle adultes (1h30)	6.00 \$	6.50 \$	6.50 \$	0.00%	2015-09-01

Ponctuelle adultes (2h)	8.00 \$	8.50 \$	8.50 \$	0.00%	2015-09-01
5 séances et plus adultes (1h)	3.00 \$	3.25 \$	3.25 \$	0.00%	2015-09-01
5 séances et plus adultes (1h30)	4.00 \$	4.75 \$	4.75 \$	0.00%	2015-09-01
5 séances et plus adultes (2h)	6.00 \$	6.00 \$	6.00 \$	0.00%	2015-09-01
CHL Gymnase St-Charles - Tennis					
Ponctuelle étudiants (1h)	5.00 \$	5.25 \$	5.25 \$	0.00%	2015-09-01
Ponctuelle étudiants (1h30)	7.50 \$	7.75 \$	7.75 \$	0.00%	2015-09-01
Ponctuelle étudiants (2h)	10.00 \$	10.25 \$	10.25 \$	0.00%	2015-09-01
Ponctuelle adultes (1h)	7.50 \$	7.75 \$	7.75 \$	0.00%	2015-09-01
Ponctuelle adultes (1h30)	11.25 \$	11.50 \$	11.50 \$	0.00%	2015-09-01
Ponctuelle adultes (2h)	15.00 \$	15.25 \$	15.25 \$	0.00%	2015-09-01
5 séances et plus étudiants (1h)	4.00 \$	4.25 \$	4.25 \$	0.00%	2015-09-01
5 séances et plus étudiants (1h30)	6.00 \$	6.25 \$	6.25 \$	0.00%	2015-09-01
5 séances et plus étudiants (2h)	8.00 \$	8.25 \$	8.25 \$	0.00%	2015-09-01
5 séances et plus adultes (1h)	6.00 \$	6.25 \$	6.25 \$	0.00%	2015-09-01
5 séances et plus adultes (1h30)	9.00 \$	9.25 \$	9.25 \$	0.00%	2015-09-01
5 séances et plus adultes (2h)	12.00 \$	12.25 \$	12.25 \$	0.00%	2015-09-01
CHL Gymnase St-Charles					
Location ponctuelle (1h)	51.00 \$	52.00 \$	53.00 \$	1.92%	2015-09-01
Location ponctuelle (1h30)	68.00 \$	69.00 \$	70.25 \$	1.81%	2015-09-01
Location ponctuelle (2h)	84.00 \$	85.00 \$	86.50 \$	1.76%	2015-09-01
Location 5 séances et plus (1h)	43.00 \$	44.00 \$	45.00 \$	2.27%	2015-09-01
Location 5 séances et plus (1h30)	60.00 \$	61.00 \$	62.00 \$	1.64%	2015-09-01
Location 5 séances et plus (2h)	75.00 \$	76.00 \$	77.50 \$	1.97%	2015-09-01
Location par cours public de 90 minutes et moins	1,15\$ / élève min. 18,50 \$	1,20\$ / élève	1,25\$ / élève min. 25 \$		2015-09-01

		min. 19,50 \$			
Camps minimum 5 jours consécutifs demi-journée		1,20\$ / élève min. 19,50 \$	1,25\$ / élève min. 25 \$		2015-09-01
Camps minimum 5 jours consécutifs journée		2,40\$ / élève min. 39 \$	2,50\$ / élève min. 50 \$		2015-09-01
Location d'une journée pour tournoi	170.00 \$	175.00 \$	178.50 \$	2.00%	2015-09-01
Équipements sur place pour la journée		70.00 \$	70.00 \$	0.00%	2015-09-01
Soccer adulte amical intérieur (85 min. - cours à l'unité)	7.00 \$	7.25 \$	7.25 \$	0.00%	2015-09-01
Soccer adulte amical intérieur (à l'heure)	3.40 \$	3.50 \$	3.50 \$	0.00%	2015-09-01
CHL Aînés actifs					
12 semaines/2 fois semaine	35.00 \$	36.00 \$	42.00 \$	16.67%	2015-09-01
CHL Piscine - libre					
Bain libre enfant-étudiant	2.00 \$	2.00 \$	2.00 \$	0.00%	2015-09-01
Carte d'activité enfant-étudiant	27.00 \$	27.00 \$	27.00 \$	0.00%	2015-09-01
Carte d'activité enfant-étudiant (extérieur)	35.00 \$	35.00 \$	35.00 \$	0.00%	2015-09-01
Bain libre adulte	4.00 \$	4.00 \$	4.00 \$	0.00%	2015-09-01
Carte d'activité adulte	54.00 \$	54.00 \$	54.00 \$	0.00%	2015-09-01
Carte d'activité adulte (extérieur)	68.00 \$	68.00 \$	68.00 \$	0.00%	2015-09-01
Bain libre 60 ans et +	3.00 \$	3.00 \$	3.00 \$	0.00%	2015-09-01
Carte d'activité 60 ans et +	41.00 \$	41.00 \$	41.00 \$	0.00%	2015-09-01
Carte d'activité 60 ans et + (extérieur)	52.00 \$	52.00 \$	52.00 \$	0.00%	2015-09-01
Carte d'activité familiale	80.00 \$	80.00 \$	80.00 \$	0.00%	2015-09-01
Carte d'activité familiale (extérieur)	102.00 \$	102.00 \$	102.00 \$	0.00%	2015-09-01
CHL Piscine location					

Sauveteur/moniteur supplémentaire	29.00 \$	30.00 \$	30.60 \$	2.00%	2015-09-01
Aquafête/Gym-o-fête	70.00 \$	72.00 \$	73.50 \$	2.08%	2015-09-01
Aquafête/Gym-o-fête (extérieur)	92.00 \$	94.00 \$	96.00 \$	2.13%	2015-09-01
Pénalité si annulation dans les 10 jours précédent une location	15.00 \$	15.00 \$	15.00 \$	0.00%	2015-09-01
1 couloir	12.00 \$	12.33 \$	12.65 \$	2.60%	2015-09-01
1 couloir (extérieur)	24.00 \$	24.66 \$	25.30 \$	2.60%	2015-09-01
1 couloir avec 1 moniteur	41.00 \$	42.33 \$	43.20 \$	2.06%	2015-09-01
1 couloir avec 1 moniteur (extérieur)	53.00 \$	54.66 \$	55.75 \$	1.99%	2015-09-01
Piscine - 55 min	72.00 \$	74.00 \$	76.00 \$	2.70%	2015-09-01
Piscine - 55 min. (extérieur)	144.00 \$	148.00 \$	152.00 \$	2.70%	2015-09-01
Piscine journalière (excluant les sauveteurs)	660.00 \$	670.00 \$	675.00 \$	0.75%	2015-09-01
Piscine École Pont-Rouge/horaire scolaire (heure)	23.83 \$	24.50 \$	25.75 \$	5.10%	2015-01-01
CHL Piscine - cours					
Frais d'inscription natation en retard	10.00 \$	10.00 \$	15.00 \$	50.00%	2015-09-01
CHL Piscine - adulte					
Correction de styles - 55 min. (7 sem.)		51.30 \$	52.25 \$	1.85%	2015-09-01
Correction de styles - 55 min. (7 sem.) (extérieur)		92.60 \$	94.50 \$	2.05%	2015-09-01
Entraînement personnalisé		92.50 \$	94.25 \$	1.89%	2015-09-01
Entraînement personnalisé (extérieur)		103.00 \$	105.00 \$	1.94%	2015-09-01
Groupe - 55 min. (14 sem.)	96.00 \$	98.00 \$	99.50 \$	1.53%	2015-09-01
Groupe - 55 min. (14 sem.) (extérieur)	192.00 \$	196.00 \$	199.00 \$	1.53%	2015-09-01
Rabais pour 2e cours hebdomadaire (par semaine)	1.43 \$	1.43 \$	1.43 \$	0.00%	2015-09-01
Rabais pour 3e cours hebdomadaire (par semaine)	2.14 \$	2.14 \$	2.14 \$	0.00%	2015-09-01
Rabais pour 60 ans et +	5.00 \$	5.00 \$	5.00 \$	0.00%	2015-09-01
Cours à l'unité - 55 min.	8.00 \$	8.00 \$	8.25 \$	3.13%	2015-09-01
Cours à l'unité - 55 min. (extérieur)	16.00 \$	16.00 \$	16.50 \$	3.13%	2015-09-01

Cours à l'unité - 85 min.		12.00 \$	12.25 \$	2.08%	2015-09-01
Cours à l'unité - 85 min. (extérieur)		24.00 \$	24.50 \$	2.08%	2015-09-01
Maîtres nageurs (1x/sem) tarif à l'heure	5.75 \$	5.90 \$	6.02 \$	2.03%	2015-09-01
Maîtres nageurs (1x/sem) tarif à l'heure (extérieur)	11.50 \$	11.80 \$	12.04 \$	2.03%	2015-09-01
Maîtres nageurs (2,5h/sem) tarif à l'heure	5.25 \$	5.35 \$	5.45 \$	1.87%	2015-09-01
Maîtres nageurs (2,5h/sem) tarif à l'heure (extérieur)	10.50 \$	10.70 \$	10.91 \$	1.96%	2015-09-01
Maîtres nageurs (3h/sem.) tarif à l'heure	4.93 \$	5.03 \$	5.13 \$	1.99%	2015-09-01
Maîtres nageurs (3h/sem.) tarif à l'heure (extérieur)	9.86 \$	10.06 \$	10.26 \$	1.99%	2015-09-01
Maîtres nageurs (4h/sem.) tarif à l'heure	4.45 \$	4.55 \$	4.64 \$	1.98%	2015-09-01
Maîtres nageurs (4h/sem.) tarif à l'heure (extérieur)	8.90 \$	9.10 \$	9.28 \$	1.98%	2015-09-01
CHL Piscine - formation					
Jeune sauveteur - 1h15 (8 sem.)	69.00 \$	71.00 \$	72.50 \$	2.11%	2015-09-01
Jeune sauveteur - 1h15 (8 sem.) (extérieur)	86.25 \$	89.00 \$	90.75 \$	1.97%	2015-09-01
Étoile de bronze - 1h15 (8 sem.)	74.00 \$	76.00 \$	77.50 \$	1.97%	2015-09-01
Étoile de bronze - 1h15 (8 sem.) (extérieur)	92.50 \$	95.00 \$	97.00 \$	2.11%	2015-09-01
Médaille de bronze - 3h35 (8 sem.)	181.00 \$	186.00 \$	189.75 \$	2.02%	2015-09-01
Médaille de bronze - 3h35 (8 sem.) (extérieur)	226.25 \$	232.00 \$	237.25 \$	2.26%	2015-09-01
Croix de bronze - 4h20 (8 sem.)	238.00 \$	244.00 \$	248.75 \$	1.95%	2015-09-01
Croix de bronze - 4h20 (8 sem.) (extérieur)	297.50 \$	305.00 \$	311.00 \$	1.97%	2015-09-01
Assistant-moniteur - 4h. (8 sem.)	179.00 \$	184.00 \$	187.75 \$	2.04%	2015-09-01
Assistant-moniteur - 4h. (8 sem.) (extérieur)	223.75 \$	230.00 \$	234.75 \$	2.07%	2015-09-01
Moniteur - 4h. (7 sem.)	157.00 \$	161.00 \$	164.25 \$	2.02%	2015-09-01
Moniteur - 4h. (7 sem.) (extérieur)	196.25 \$	201.00 \$	205.25 \$	2.11%	2015-09-01
CHL Piscine - enfant					
Groupe - 28 min. (8 sem.)	37.00 \$	38.00 \$	38.75 \$	1.97%	2015-09-01
Groupe - 28 min. (8 sem.) (extérieur)	74.00 \$	76.00 \$	77.50 \$	1.97%	2015-09-01

Groupe - 55 min. (8 sem.)	55.00 \$	56.50 \$	57.50 \$	1.77%	2015-09-01
Groupe - 55 min. (8 sem.) (extérieur)	110.00 \$	113.00 \$	115.00 \$	1.77%	2015-09-01
Service d'accompagnement - 28 min. (8 sem.)	57.00 \$	58.50 \$	65.00 \$	11.11%	2015-09-01
Service d'accompagnement - 55 min. (8 sem.)	114.00 \$	117.00 \$	119.25 \$	1.92%	2015-09-01
Évaluation	9.00 \$	10.00 \$	10.25 \$	2.50%	2015-09-01
Évaluation (extérieur)			12.75 \$		2015-09-01
CHL Piscine - privé					
Semi-privés - 25 min/pers.	12.12 \$	12.45 \$	12.70 \$	2.01%	2015-09-01
Semi-privés - 25 min/pers. (extérieur)	19.00 \$	19.50 \$	19.90 \$	2.05%	2015-09-01
Semi-privés - 40 min/pers.	18.12 \$	18.65 \$	19.25 \$	3.22%	2015-09-01
Semi-privés - 40 min/pers. (extérieur)	29.00 \$	29.85 \$	30.75 \$	3.02%	2015-09-01
Privés - 25 min.	16.50 \$	17.00 \$	17.25 \$	1.47%	2015-09-01
Privés - 25 min. (extérieur)	26.00 \$	26.75 \$	27.25 \$	1.87%	2015-09-01
Privés - 40 min.	24.25 \$	25.00 \$	25.75 \$	3.00%	2015-09-01
Privés - 40 min. (extérieur)	38.00 \$	39.25 \$	40.50 \$	3.18%	2015-09-01
CHL Tarif hors-horaire régulier					
Main d'œuvre ouverture/fermeture du bâtiment.		27.13 \$	27.94 \$	2.99%	2015-01-01
Main d'œuvre réception		24.81 \$	25.56 \$	3.02%	2015-01-01
Main d'œuvre montage/démontage pour événement.		27.13 \$	27.94 \$	2.99%	2015-01-01
Quilles					
1 partie	3.75 \$	3.75 \$	3.75 \$	0.00%	2015-09-01
1 partie (quilles ado)	3.25 \$	3.25 \$	3.25 \$	0.00%	2015-09-01
3 parties	8.25 \$	8.25 \$	8.50 \$	3.03%	2015-09-01
4 allées pour 4 heures	130.00 \$	135.00 \$	140.00 \$	3.70%	2015-09-01
location de souliers (gratuit pour 17 ans et -)	2.00 \$	2.00 \$	2.00 \$	0.00%	2015-09-01

Quill-O-fête - 2 parties	5.75 \$	6.00 \$	6.25 \$	4.17%	2015-09-01
Quill-O-fête - 3 parties	7.75 \$	8.00 \$	8.25 \$	3.13%	2015-09-01
Soccer extérieur					
Adulte amical à l'extérieur	49.00 \$	49.00 \$	49.00 \$	0.00%	2015-05-01
Senior A	189.00 \$	190.00 \$	190.00 \$	0.00%	2015-05-01
U-4	52.00 \$	50.00 \$	50.00 \$	0.00%	2015-05-01
U-5-6	84.00 \$	80.00 \$	80.00 \$	0.00%	2015-05-01
U-7	89.00 \$	90.00 \$	90.00 \$	0.00%	2015-05-01
U-8 à U-11	112.00 \$	115.00 \$	115.00 \$	0.00%	2015-05-01
U-9-10-11 DEV	152.00 \$	155.00 \$	155.00 \$	0.00%	2015-05-01
U-12 à U-13	132.00 \$	130.00 \$	130.00 \$	0.00%	2015-05-01
U-12-13 A	172.00 \$	170.00 \$	170.00 \$	0.00%	2015-05-01
U-14 à U-15	137.00 \$	135.00 \$	135.00 \$	0.00%	2015-05-01
U-14-15 A	177.00 \$	175.00 \$	175.00 \$	0.00%	2015-05-01
U-16	142.00 \$	140.00 \$	140.00 \$	0.00%	2015-05-01
U-18	147.00 \$	145.00 \$	145.00 \$	0.00%	2015-05-01
Rabais politique familiale par enfant supp.			20\$/30\$/40\$	0.00%	2015-05-01
Location tournois (tarif journalier/demi-terrain)	64.00 \$	66.00 \$	66.00 \$	0.00%	2015-05-01
Terrain de jeux					
Inscription sept semaines (1er enfant)	155.00 \$	211.00 \$	220.00 \$	4.27%	2015-05-01
Inscription sept semaines (2e enfant)	140.00 \$	196.00 \$	205.00 \$	4.59%	2015-05-01
Inscription sept semaines (3e enfant)	125.00 \$	181.00 \$	190.00 \$	4.97%	2015-05-01
Inscription sept semaines (4e enfant)	110.00 \$	166.00 \$	175.00 \$	5.42%	2015-05-01
Inscription à la semaine/coût par semaine (1er enfant)			45.00 \$	0.00%	2015-05-01
Inscription à la semaine/coût par semaine (2e enfant)			42.00 \$	0.00%	2015-05-01
Inscription à la semaine/coût par semaine (3e enfant)			39.00 \$	0.00%	2015-05-01
Inscription à la semaine/coût par semaine (4e enfant)			36.00 \$	0.00%	2015-05-01

Tennis extérieur					
Tennis (enfants et adultes)	- \$	- \$	- \$		2015-05-01
Aréna Hockey Mineur					
Inscription 1er enfant	220.00 \$	225.00 \$	230.00 \$	2.22%	2015-08-01
Inscription 2e enfant Moins 75\$	145.00 \$	150.00 \$	155.00 \$	3.33%	2015-08-01
Inscription 3e enfant Moins 100\$	120.00 \$	125.00 \$	130.00 \$	4.00%	2015-08-01
Inscription 4e enfant Moins 110\$	110.00 \$	115.00 \$	120.00 \$	4.35%	2015-08-01
Inscription extérieur	440.00 \$	450.00 \$	460.00 \$	2.22%	2015-08-01
Patinage de vitesse			Commentaire		2015-08-01
Aréna Patinage artistique					
Inscription 1er enfant	200.00 \$	205.00 \$	210.00 \$	2.44%	2015-08-01
Inscription 2e enfant Moins 75\$	125.00 \$	130.00 \$	135.00 \$	3.85%	2015-08-01
Inscription 3e enfant Moins 100\$	100.00 \$	105.00 \$	110.00 \$	4.76%	2015-08-01
Inscription 4e enfant Moins 110\$	90.00 \$	95.00 \$	100.00 \$	5.26%	2015-08-01
Inscription extérieur	400.00 \$	410.00 \$	420.00 \$	2.44%	2015-08-01
Aréna Location					
Glace 1H (16h00 à 22h30) Tableau 1	170.00 \$	175.00 \$	180.00 \$	2.86%	2015-08-01
Glace 1H (22h30 à 8h00) Tableau 1	160.00 \$	165.00 \$	170.00 \$	3.03%	2015-08-01
Glace 1H (8h00 à 16h00) Tableau 1	100.00 \$	105.00 \$	110.00 \$	4.76%	2015-08-01
Glace 1H contrat (8h00 à 16h00) Tableau 1	90.00 \$	95.00 \$	100.00 \$	5.26%	2015-08-01
Glace 1H contrat (16h00 à 22h30) Tableau 1	160.00 \$	165.00 \$	170.00 \$	3.03%	2015-08-01
Glace 1H contrat (22h30 à 8h00) Tableau 1	150.00 \$	155.00 \$	160.00 \$	3.23%	2015-08-01
Aréna (tarif journalier)	660.00 \$	675.00 \$	685.00 \$	1.48%	2015-08-01
Aréna 5 jours et + (tarif journalier)	360.00 \$	370.00 \$	380.00 \$	2.70%	2015-08-01
Aréna - montage et démontage (tarif journalier)	98.00 \$	100.00 \$	103.00 \$	3.00%	2015-08-01

Baseball					
Baseball Rallye cap (politique fam.: -5\$ par enfant supp.)	37.00 \$	50.00 \$	51.00 \$	2.00%	2015-05-01
Baseball Rallye cap (extérieur)	74.00 \$	100.00 \$	102.00 \$	2.00%	2015-05-01
Baseball (politique fam.: -5\$ par enfant supp.)	97.00 \$	105.00 \$	107.00 \$	1.90%	2015-05-01
Baseball (extérieur)	194.00 \$	210.00 \$	214.00 \$	1.90%	2015-05-01
Location terrain de balle équipe année (ligue)	144.00 \$	148.00 \$	152.00 \$	2.70%	2015-05-01
Location terrain de balle tournoi (tarif journalier/terrain)	52.00 \$	54.00 \$	55.00 \$	1.85%	2015-05-01
Location terrain de balle 1 heure avec préparation	20.00 \$	20.00 \$	20.00 \$	0.00%	2015-05-01

Grille tarifaire Centre récréatif Joé-Juneau (Tableau 1)			
Journées	Heure	Tarif 1 h.	Tarif 1 h.
		1 à 10 fois	Contrat (11+)
Lundi au vendredi	08h00 à 16h00	110.00 \$	100.00 \$
Lundi au vendredi	16h00 à 22h30	180.00 \$	170.00 \$
Lundi au vendredi	22h30 et plus	170.00 \$	160.00 \$
Samedi + dimanche	08h00 à 22h30	180.00 \$	170.00 \$
Samedi + dimanche	22h30 et plus	170.00 \$	160.00 \$
N.B.: Les taxes sont incluses	En vigueur	2015-09-01	2015-08-01

Centre communautaire					
Location - tarif régulier	Coût	TPS	Sous-total	TVQ	Total
Grande salle (activité lucrative)	170.00 \$	8.50 \$	178.50 \$	16.96 \$	195.46 \$
Grande salle (activité non-lucrative)	108.00 \$	5.40 \$	113.40 \$	10.77 \$	124.17 \$
Grande salle (Par cours de 90 minutes et moins)	1.25\$/élève*	* Coût minimum de 25.00\$ (pour 90 minutes et moins)			
Salle sous-sol (activité lucrative)	85.00 \$	4.25 \$	89.25 \$	8.48 \$	97.73 \$
Salle sous-sol (activité non-lucrative)	54.00 \$	2.70 \$	56.70 \$	5.39 \$	62.09 \$
Salle sous-sol (Par cours de 90 minutes et moins)	1.25\$/élève*	* Coût minimum de 16.00\$ (pour 90 minutes et moins)			
Salle de cours (location occasionnelle)	42.00 \$	2.10 \$	44.10 \$	4.19 \$	48.29 \$
Salle de cours (location annuelle)	32.00 \$	1.60 \$	33.60 \$	3.19 \$	36.79 \$
Salle de cours (Par cours de 90 minutes et moins)	1.25\$/élève*	* Coût minimum de 10.00\$ (pour 90 minutes et moins)			
Location - tarif des Fêtes*	Coût	TPS	Sous-total	TVQ	Total
Grande salle (activité lucrative)	195.00 \$	9.75 \$	204.75 \$	19.45 \$	224.20 \$
Grande salle (activité non-lucrative)	115.00 \$	5.75 \$	120.75 \$	11.47 \$	132.22 \$
Salle sous-sol (activité lucrative)	103.00 \$	5.15 \$	108.15 \$	10.27 \$	118.42 \$
Salle sous-sol (activité non-lucrative)	82.00 \$	4.10 \$	86.10 \$	8.18 \$	94.28 \$
Salle de cours (location occasionnelle)	57.00 \$	2.85 \$	59.85 \$	5.69 \$	65.54 \$
*24, 25, 26 et 31 décembre, 1er et 2 janvier				En vigueur	2015-09-01
Hôtel de ville					
Location - tarif régulier	Coût	TPS	Sous-total	TVQ	Total
Grande salle sous-sol (activité lucrative)	85.00 \$	4.25 \$	89.25 \$	8.48 \$	97.73 \$

Grande salle sous-sol (activité non-lucrative)	54.00 \$	2.70 \$	56.70 \$	5.39 \$	62.09 \$
Salle de réunion (location occasionnelle)	42.00 \$	2.10 \$	44.10 \$	4.19 \$	48.29 \$
Salle de réunion (location annuelle)	32.00 \$	1.60 \$	33.60 \$	3.19 \$	36.79 \$
				En vigueur	2015-09-01

Salles de réunion aréna					
Location	Coût	TPS	Sous-total	TVQ	Total
Salle #1	35.00 \$	1.75 \$	36.75 \$	3.49 \$	40.24 \$
Salle #2	20.00 \$	1.00 \$	21.00 \$	2.00 \$	23.00 \$
Salle #1 et #2 (Par cours de 90 minutes et moins)	1.25\$/élève*	* Coût minimum de 10.00\$ (pour 90 minutes et moins)			
				En vigueur	2015-09-01

Tarification proposée pour 2015 par le directeur des loisirs